8 octobre 2026

Règles de notation du CEAB 2026

En vertu de la décision du Président de l'Office européen des brevets, en date du 18 mars 2026, adoptant le règlement relatif à la création d'un certificat européen d'administration des brevets (CEAB), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2026, et eu égard notamment aux articles 3(2), 4 et 11 dudit règlement, le jury du CEAB a arrêté les dispositions suivantes pour l'examen 2026 :

L'examen du CEAB 2026 aura lieu en ligne le 5 novembre 2026, conformément au calendrier publié dans la rubrique consacrée au CEAB sur le site Internet de l'OEB. Le règlement relatif au CEAB et le programme du CEAB sont également publiés dans cette rubrique.

- L'examen en ligne du CEAB est composé de quatre modules distincts. Les modules seront publiés dans la rubrique consacrée au CEAB sur le site Internet de l'OEB après l'examen.
- La durée du module 1 du CEAB sera de 60 minutes.
- La durée des modules 2, 3 et 4 du CEAB sera de 75 minutes pour chacun d'eux.
- Les quatre modules feront l'objet d'une notation automatisée, avec un maximum de 30 points par module.
- Les questions peuvent revêtir différentes formes, telles que des questions à choix unique, à choix multiple et de type vrai/faux. Selon le type de question, les candidats peuvent être tenus d'identifier une ou plusieurs réponses correctes conformément aux instructions données.
- Les questions d'un module peuvent être assorties d'un nombre de points différent. Le nombre de points attribué à chaque question sera indiqué dans le système d'examen en ligne pendant l'examen.
- La notation sera effectuée sur la base des dispositions juridiques, des communiqués et des autres textes officiels en vigueur à la date de l'examen.

Conformément à l'article 11(2) du règlement relatif au CEAB, le président du jury du CEAB définit le seuil de réussite pour chaque module après avoir consulté le jury du CEAB et approuve les résultats individuels de chaque candidat.

- Le seuil de réussite peut différer selon les modules et les sessions d'examen.
- Chaque module est évalué séparément.
- Des points sont attribués aux candidats conformément au barème de notation établi pour le module concerné.
- Les candidats qui obtiennent au moins le seuil de réussite applicable à un module sont réputés avoir réussi ce module et reçoivent un diplôme attestant cette réussite.
- Les candidats qui ont réussi au moins une fois chacun des quatre modules du CEAB se voient décerner le certificat européen d'administration des brevets complet.